

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 17 MAI 2022
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2022-49

OBJET : Bilan 2021 des commissions de désignation des candidats aux logements sociaux réservés au Territoire en contrepartie des garanties d'emprunt octroyées.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	16
Absents	6

Votants	84
Abstention	0
Suffrages exprimés	84
Pour	84
Contre	0

Présents :

Charles ASLANGUL, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Céline MARTIN, Pierre MIROUDOT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Thierry BARNOYER représenté par Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU représenté par Mary France PARRAIN, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Agnès CARPENTIER représentée par Germain ROESCH, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Karine PEREZ, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Jacques J.P. MARTIN représenté par Jean-Paul DAVID, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS, Pierre PELLÉ représenté par Thomas BERRUEZO, Aurore THIROUX représentée par Bernard GAUDIERE.

Absents :

Caroline ADOOMO, Michel DUVAUDIER, Christian FAUTRE, Gilles HAGEGE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 17 MAI 2022

OBJET: Bilan 2021 des commissions de désignation des candidats aux logements sociaux réservés au Territoire en contrepartie des garanties d'emprunt octroyées

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L 312- 3, L 441 et suivants, et les articles R 441-1 et suivants,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi LAMY,

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN,

VU la délibération n°19-124 du 1^{er} octobre 2019 approuvant la création de la commission de désignation des candidats aux logements sociaux du Territoire, et son règlement intérieur ;

CONSIDERANT qu'en contrepartie des garanties d'emprunt accordées aux organismes de logements sociaux, le Territoire dispose, en contrepartie, de 20% de droits de réservations appelés contingent territorial ;

CONSIDERANT qu'en 2021, le Territoire a bénéficié en conséquence de la mise à disposition de 44 logements locatifs sociaux, donnant lieu à 10 commissions de désignation, ainsi que de 44 logements sis dans 2 résidences sociales, donnant lieu à 2 commissions de désignation préalablement aux commissions d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) organisées par les organismes de logements sociaux ;

CONSIDERANT qu'il convient de rendre compte au Conseil de Territoire du bilan de l'action 2021 s'y rapportant ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville du 11 mai 2022,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

PREND ACTE du bilan 2021 des commissions de désignation des candidats aux logements sociaux réservés au Territoire en contrepartie des garanties d'emprunt octroyées.

ARTICLE 2 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1 et

L.2131-1 du C.G.C.
Date de télétransmission : 20/05/2022
Date de réception préfecture : 20/05/2022

Champigny-sur-Marne, le